



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 février 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 27 février 2012

SEANCE DU 20 FEVRIER 2012

Délibération n° D20110706

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA MISSION LOCALE  
SUD DEUX-SEVRES - QUEBEC

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 24 février 2012

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

**Secrétaire de séance :** - M. Jean-Louis SIMON

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Virginie LEONARD
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

**Excusés :**

***Conseillers :***

- Mme Elsie COLAS

**VIE ASSOCIATIVE**

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA MISSION  
LOCALE SUD DEUX-SEVRES - QUEBEC**

Madame Anne LABBE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Ce projet s'inscrit dans le cadre des actions de coopération entre les collectivités territoriales et le Canada.

L'objectif est d'échanger sur le fonctionnement et sur l'offre de service des deux réseaux en vue de lutter contre l'exclusion des jeunes du marché du travail et contre le décrochage scolaire.

Pour rappel, la Mission Locale reçoit 1600 jeunes de la Ville (3000 sur l'ensemble du territoire). Chaque année, près de 500 jeunes décrocheurs non qualifiés s'adressent à la Mission Locale.

Les différents partenaires de ce projet de coopération sont :

- Les Villes de Niort, Châtelleraut, Angoulême, La Rochelle et Saintes,
- Les 5 Missions Locales de la région Poitou-Charentes,
- La Région Poitou-Charentes,
- L'Association Régionale des Missions Locales (ARML),
- Les 3 Carrefours Jeunesse-Emploi (CJE) d'Abitibi-Témiscamingue, Saguenay et Joliette.

Ce projet se déroule en 3 étapes :

**1<sup>ère</sup> étape** : année 2011

Une visite des québécois des CJE a eu lieu du 20 au 23 septembre 2011 pour des échanges d'expertise de pratiques.

Pour la Mission Locale Sud Deux-Sèvres, les temps de travail ont essentiellement été orientés vers l'examen de pratiques professionnelles dans le domaine de l'insertion professionnelle (relation à l'emploi-entreprise) en combinant travaux en ateliers et visites de terrains par :

- Un point d'étude des jeunes décrocheurs niortais.
- La présentation des outils de la Mission Locale préparant à l'emploi : contrats d'apprentissage avec visite à la Chambre des Métiers, les chantiers mécaniques (EIVE), la rencontre d'entreprises travaillant avec la Mission Locale et les parrains.
- Une visite culturelle à la ferme de Chey à Niort qui incarne un lieu de mémoire en lien direct avec la Nouvelle France.

**2<sup>ème</sup> étape**: année 2012

- Départ au Québec des professionnels des 5 Missions Locales de la région Poitou-Charentes.

**3<sup>ème</sup> étape**: année 2013

- Accueil et envoi de jeunes issus des 5 villes concernées et des provinces québécoises pour des échanges sur leurs parcours et leurs expériences professionnelles. Les services de jumelage seront sollicités permettant ainsi à la collectivité de nouer des liens avec leurs partenaires québécois.

La finalité du projet est de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes, en France et au Québec en mobilisant la coopération technique entre institutions responsables en France et au Québec.

Pour ce faire, le projet poursuit deux objectifs spécifiques :

- Améliorer les pratiques professionnelles et former les personnels des carrefours jeunesse emploi et des missions locales. Acquisition de nouvelles compétences.
- Qualifier le parcours de formation de jeunes avec moins d'opportunité en leur proposant une expérience de mobilité internationale, pour les jeunes français au Québec, pour les jeunes québécois en France.

Sur proposition de la Mission Locale des Jeunes Sud Deux-Sèvres, membre de l'Association Régionale des Missions Locales, la Ville de Niort a souhaité soutenir cette démarche en lien avec les villes de Poitou-Charentes.

Elle participera aux échanges entre professionnels des deux réseaux.

La Ville de Niort apporte un financement spécifique de 2 500 € pour l'année 2012 afin de permettre le départ aux Québec des professionnels du Poitou Charentes (environ 15 personnes dont 3 sur Niort) dans le cadre des échanges franco-québécois.

Les objectifs de cet échange sont :

- Observation des pratiques des CJE pour éviter le décrochage scolaire et favoriser la persévérance scolaire sous les axes de la prévention et de l'accompagnement.
- Observation des actions mises en place en faveur de la jeunesse au Québec.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Mission Locale Sud Deux-Sèvres ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association concernée la subvention afférente, d'un montant de **2 500 €** conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

**Signé**

**Anne LABBE**